



Vous êtes employé(e) au cabinet d'expertise DUSART. Votre mission, si vous l'acceptez sera d'étudier la situation comptable et fiscale de l'entreprise BOUET. Monsieur BOUET a créé son entreprise en 2004, sous forme individuelle. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. L'entreprise est assujettie au régime réel normal. Le chiffre d'affaires HT est de 195 005 € et le bénéfice comptable provisoire s'élève à 6 500 € pour l'année 2016. L'entreprise est assujettie à la TVA sur l'ensemble de ses opérations. Elle vous donne les renseignements suivants concernant certaines opérations enregistrées au journal de l'entreprise :

**a) 6132 Locations immobilières**

Location d'une propriété à MERIBEL affectée à une colonie de vacances pour les enfants du personnel (gérée par le comité d'entreprise) : 1 500 €.

Location à CANNES d'un appartement au mois d'août pour Monsieur BOUET et sa famille : 4 000 €.

**b) 615 Entretien et réparations**

Acquisition pour échange standard le 1<sup>er</sup> octobre 2016 d'un nouveau moteur pour la camionnette de l'entreprise, durée d'utilisation de 4 ans : 1 400 €.

**c) 616 Primes d'assurance**

Prime d'assurance multirisque (magasin) : 600 €.

Prime d'assurance-décès garantissant le remboursement d'un emprunt professionnel (assurance demandée le banquier) : 400 €.

Prime d'assurance-décès sur la tête de Monsieur BOUET au bénéfice de l'entreprise : 780 €.

**d) 625 Déplacements, missions et réceptions**

Frais engagés lors de la réception donnée par Monsieur BOUET pour l'inauguration de sa nouvelle maison à VERSAILLES : 620 €.

**e) 63 Impôts, taxes et versements assimilés**

Païement de la contribution économique territoriale : 2 600 €.

Païement de l'impôt sur le revenu du foyer fiscal de Monsieur BOUET : 440 €.

**f) 64 Charges de personnel**

Rémunération du travail de Monsieur BOUET : 12 000 €.

Cotisations sociales personnelles obligatoires de Monsieur BOUET : 4 000 €.

Salaires de madame BOUET (Monsieur et Madame BOUET sont mariés sous le régime légal de communauté réduite aux acquêts) : 20 200 €.

**g) 681 Dotations aux amortissements**

Amortissement linéaire d'une voiture de tourisme BMW (utilisée exclusivement pour les besoins de l'entreprise) ; la voiture a été acquise 44 800 € et mise en service le 15 avril 2015 ; durée d'utilisation prévue 4 ans, valeur résiduelle nulle.

**h) 681 Dotations aux provisions**

Provision pour garanties données aux clients : 2 462 €.

Dépréciation des créances douteuses du client CHAMPION en liquidation de biens (créance 4 800 TTC dont TVA 20 %), encaissement futur estimé à 20% de la créance. Dotation enregistrée : 3 840 €.

**i°) 752 Revenus des immeubles**

Ont été enregistrés dans les livres de l'entreprise les loyers perçus d'une maison meublée louée non inscrite à l'actif possédée par les époux BOUET : 4 800 €.

**TRAVAIL**

1°) Procédez aux régularisations comptables.

2°) Calculez le résultat comptable après ces régularisations.

3°) Procédez aux déductions et réintégrations fiscales.

4°) Déduisez le résultat fiscal. Chaque retraitement comptable ou fiscal sera accompagné d'une explication claire et précise.

5°) Dans quelle catégorie, Monsieur BOUET doit-il déclarer ses revenus ?

*Annexe : Monsieur BOUET n'adhère pas à un centre de gestion agréé.*